



## PAPARA

BP 120 001 – 98712 PAPARA

TAHITI – POLYNÉSIE FRANÇAISE

Tél. (689) 40 54 76 50 – Vini. 87 78 67 30

### REGLEMENT INTERIEUR INTERNAT 2021/2022

L'inscription à l'internat vaut adhésion au présent règlement.

L'élève s'engage à **le respecter**

L'admission à l'internat est prononcée par le proviseur sur demande des responsables légaux de l'élève. Cette demande doit être réfléchie et présentée chaque année au moment de l'inscription.

*La vie à l'internat est une vie en communauté. Elle est faite de droits et de devoirs que chacun respectera et fera respecter.*

#### I - ACCUEIL ET HORAIRES

##### 1-ACCUEIL EN DEBUT D'ANNEE SCOLAIRE

La veille de la rentrée scolaire, une réunion d'information est organisée en présence de l'équipe éducative. Les parents qui le souhaitent peuvent échanger sur le fonctionnement et les règles de vie de l'internat.

##### 2-HORAIRES

L'INTERNAT EST FERME DE 6H00 A 16H30.

Il revient aux élèves de prendre leur disposition pour la journée (matériel, livres etc...)

- 05h30 à 06h00 : Lever-toilette
- 06h00 à 06h30 : Petit-déjeuner
- 6h00 : Fermeture de l'internat
- 06h45 à 07h00 : Temps libre
- 16h30 : Ouverture des dortoirs, douche, repos.
- 17h-17h10 : Appel (Présence obligatoire des élèves) à 16h le mercredi
- 18h00 à 18h30 : Repas
- 18h30 à 20h30 : Etudes obligatoires
- 20h30 à 20h50 : Remontée dans les dortoirs
- 20h50 : Remontée dans les dortoirs
- 21h00 : Extinction des feux.
- 21h50 : Arrêt de l'étude en salle classe prépa/BTS.
- 22h : Extinction des feux pour les prépas/BTS

#### II - DISPOSITIONS D'ORGANISATION PRATIQUE

##### CORRESPONDANT

Chaque interne doit **obligatoirement avoir un correspondant**. Celui-ci doit l'accueillir les week-ends, les petites vacances ou pour tout autre problème (santé, sanctions etc...)

Tout changement de correspondant ou des coordonnées de celui-ci **doit être notifié** par écrit à l'établissement par le responsable légal de l'élève.

## REGIME DES SORTIES - RENTREES

Aucune sortie n'est autorisée avant la fin des cours de la journée sauf pour les élèves majeurs à partir de 11h. Durant le temps hors-classe, les élèves peuvent se rendre dans les salles d'études, au CDI ou à la MDL.

Pour les élèves qui rentrent chez leurs correspondants le week-end, un bus entre Papara et Papeete les récupère le vendredi à 16 heures et les ramène le dimanche à 16h30.

Les absences de la journée ou de l'internat doivent être régularisées à la vie scolaire par écrit. Toutes absences injustifiées peut entraîner une radiation.

Toute sortie exceptionnelle (santé, décès) doit faire l'objet d'une décharge signée des familles ou du correspondant à demander et déposer auprès du CPE 48 h à l'avance.

Du lundi au jeudi, l'internat est ouvert de 16h30 à 6h00 (sauf le vendredi, mercredi et le dimanche : 16h00). Les élèves doivent être impérativement présents à l'appel des surveillants à 17h00. Les mercredi et vendredi l'appel se fait à 16h00.

Les sorties du mercredi après midi feront l'objet d'une décharge de la part des parents ou du correspondant et seront signalées dès le début de l'année sur la fiche d'inscription à l'internat. Tout élève non autorisé à sortir devra rester dans l'enceinte du lycée et se pointer à la vie scolaire à 13h15.

L'accueil des internes se fait le dimanche à partir de 16 heures: **Ils doivent être présents à 18h30 dernier délai. Les retards exceptionnels doivent être signalés aux surveillants.**

## DEMISSION

Toute démission doit faire l'objet au préalable d'un entretien avec le chef d'établissement ou le CPE et d'un courrier.

## WEEK-END

Un accueil à l'internat durant le week-end peut-être assuré pour les élèves des îles. Les élèves sont pris en charge par la FOL. Les « candidatures individuelles » doivent être déposées dès la rentrée auprès du CPE qui étudie chaque situation au cas par cas et en fonction des places disponibles. Les décharges pour s'absenter le weekend sont à déposer au plus tard le jeudi auprès **des CPE uniquement et pour des raisons déterminées (maladie, rendez vous médicaux, deuil). Il est interdit de sortir de l'internat le week-end sans autorisation, le non respect de cette règle pourra remettre en cause la place le week-end.**

La FOL organise régulièrement des sorties récréatives pour les élèves restant le week-end.

Il est donc important que chaque interne soit **assuré** dès la rentrée.

## INFIRMERIE

Un infirmier est présent dans la journée (absent la nuit) dans l'établissement. Il est à votre écoute en compagnie de l'Assistante Sociale selon le planning affiché. Les responsables légaux des élèves ayant des allergies sévères ou un handicap doivent impérativement le signaler à l'infirmier pour établir un PAI (Projet d'accueil individualisé) ou un PAP (Plan d'accompagnement personnalisé).

Tout médicament doit être signalé avec son ordonnance à l'infirmier.

## III - LA VIE A L'INTERNAT

La présence à tous les cours est obligatoire pour tous les internes. Le règlement intérieur du lycée s'applique en ce qui concerne le régime des absences, des retards, des sanctions et des punitions.

## L'ESPACE FUMEUR

Le lycée de Papara est un établissement non-fumeur. La loi qui régit l'interdiction de fumer dans les lieux publics s'applique de fait. Les élèves **majeurs** ont un espace réservé de 18h à 18h10 et de 20h à 20h10.

L'introduction et la consommation de produits illicites sont strictement interdites et feront l'objet des sanctions prévues au règlement intérieur du lycée.

## LES TELEPHONES PORTABLES ET APPAREILS ELECTRONIQUES

Les ordinateurs ou appareils de musique doivent être désactivés entre 21h et 6h. Les téléphones portables seront remis au maître d'internat chaque soir à 21h et rendu le lendemain à 6h.

Pour des raisons de sécurité il est interdit de charger les appareils durant la nuit.

L'utilisation d'amplificateur de son est interdite à partir de 18h afin de ne pas gêner les camarades.

## LES RÈGLES COMMUNES

Le port du couvre chef est interdit pendant les repas et les études.

Ne pas apporter d'objet de valeur ou d'argent à l'internat. Le lycée décline toute responsabilité en cas de vol.

Il est interdit de manger dans l'internat et les salles d'étude. La nourriture provenant de l'extérieur pendant les temps de repas n'est pas tolérée.

## LE DEPOT ET RECUPERATION DES BAGAGES

**Le vendredi entre 5h45 et 6h à la buanderie de l'internat fille puis à 11h, 12h, 13h, 15h et 16h pour une durée de 10 minutes.**

**Le lundi matin à la buanderie.**

## LES ETUDES

Des études obligatoires sont organisées chaque soir. Afin que les conditions de réussite soient réunies, les portables et les baladeurs sont à proscrire de 18h30 à 20h30. Nous invitons les familles et correspondants à joindre les élèves pour les situations d'urgence au 87 78 67 30 (Vini du lycée) durant ce créneau horaire.

Le ménage des chambres, WC, buanderie est effectué quotidiennement par les agents du lycée. Les élèves doivent respecter ce travail et les consignes suivantes :

<b>ARMOIRES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ne pas les déplacer</li><li>- Ne rien entreposer dessus (vêtements, objet).</li><li>- Pas de nourriture, d'objet de valeur</li><li>- Doivent être cadenassés en permanence</li></ul>	<b>LITS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Faits tous les matins</li><li>- Matelas protégés par une housse et un protège matelas (à la charge des familles)</li><li>- Le drap est obligatoire et doit être changé chaque semaine</li></ul>
<b>TOILETTES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des balayettes sont à disposition.</li><li>- Les serviettes hygiéniques doivent être jetées dans les poubelles et non dans les cuvettes</li></ul>	<b>BUANDERIES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Des étendoirs sont mis à disposition dans les chambres pour les sous vêtements.</li><li>- Les serviettes doivent être étendues dans les buanderies et l'étendoir pour les garçons.</li><li>- La gestion des lessives est coordonnée par les maîtres et maîtresses d'internat. L'utilisation de la machine à laver est réservée aux élèves du WEI et du PLEI.</li></ul>
<b>TROUSSEAU</b> <p>1 protège matelas, 2 draps housse, 1 oreiller, 2 taies d'oreiller, 1 nécessaire de toilette (brosse à dents, peigne ou brosse, porte dentifrice, savon, shampoing), 1 anti-moustique (lotion ou spray), 1 serviette pour le sport scolaire, 1 paire de savates de secours, une paire de chaussure plastique pour les élèves du week-end, 1 casquette, 1 protection solaire, 1 cadenas de qualité.</p>	

Pour éviter la transmission de certaines maladies il est préférable de ne pas :

- Mettre ou prendre les vêtements d'un autre élève sans son accord.
- Dormir dans un autre lit.
- Jeter des objets de toilette ou de cracher à travers les louves.

Règlement intérieur adopté lors du conseil d'établissement du 2 mai 2018. Le Proviseur.

**Vu et pris connaissance  
Le responsable légal**

**Signature de l'élève  
Mentionné « Lu et approuvé »**